

Jack Demaison rejoint le cabinet d'avocats SIMON ASSOCIÉS pour animer le département corporate-fusions-acquisitions

Paris, le 14 septembre 2010. Le cabinet d'avocats d'affaires Simon Associés accueille Jack Demaison en qualité d'Associé. Il animera le département corporate-fusions-acquisitions.

Jack Demaison conseille les groupes et PME/PMI en droit des sociétés (opérations de fusions, acquisitions et cessions, restructurations, conflits d'actionnaires...) et en droit des procédures collectives (traitements et reprises d'entreprises en difficulté).

Il intervient également en matière de structures d'exercice de professions libérales (transformations de structures, regroupements, séparations, dissolutions, cessions d'activités, restructurations, litiges entre associés, procédures d'arbitrage et contentieux...), principalement pour des cabinets d'avocats.

Jack Demaison, 63 ans, est titulaire d'un DES de Droit des affaires et diplômé de l'Institut de Droit des Affaires de Paris. Il a débuté sa carrière en 1972 en tant que juriste d'entreprise au sein du groupe Ciba-Geigy puis au cabinet Fidal pour ensuite fonder son propre cabinet au début des années 80, avant de rejoindre le cabinet PDGB en 2005 où il était associé.

Ancien membre du Conseil National des Barreaux (2003-2005), Jack Demaison s'est beaucoup impliqué dans l'élaboration d'un droit des sociétés adapté aux petites et moyennes entreprises, ainsi que dans l'évolution des structures d'exercice de la profession d'avocat. Expert reconnu en matière de structures d'exercice de professions libérales, il intervient auprès de la Commission du statut fiscal, social et financier de l'Avocat du CNB (depuis 2006) et il est aujourd'hui co-responsable de la Commission ouverte « structures d'exercice et gestion des cabinets » à l'Ordre des Avocats de Paris.

Jack Demaison a également été Président du Conseil régional de Paris de l'Association des Avocats Conseils d'Entreprises (ACE) et Président de la Compagnie des avocats-conseils de Paris-Ile-de-France (2003-2008). Il est membre du Bureau National de l'ACE.

Jack Demaison est l'auteur des « *Formulaires Lamy Sociétés Commerciales* » depuis 1987 (dix volumes) et co-auteur de deux ouvrages publiés sous l'égide du CNB : « *Profession : avocat - Mode d'exercice - Traité et formulaires* » (2005) et « *Structures d'exercices de la profession d'avocat* » (2003), ainsi que de nombreux articles sur les sociétés commerciales et les structures de professions libérales. Il anime régulièrement des conférences débats sur ces sujets.

Il a par ailleurs participé à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires : Loi Dutreil 2, Loi de sauvegarde des entreprises, Mission Longuet sur les professions libérales.

« Ce qui a motivé ma volonté de rejoindre Simon Associés est véritablement le projet de développement d'un cabinet dynamique au niveau national en structurant des bureaux au niveau régional. C'est un cabinet d'avenir, doté d'une marque forte, pour lequel la satisfaction du client doit toujours être le seul objectif », explique Jack Demaison, nouvel Associé chez Simon Associés.

« Nous sommes ravis d'accueillir Jack Demaison au sein de notre cabinet. Son expérience en droit des sociétés et son expertise en matière de structures d'exercice professionnel sont de riches atouts pour nous aider dans le développement d'un réseau national initié en 2008 avec la création du bureau de Lyon et étendu aujourd'hui aux villes de Nantes et Montpellier », soulignent Jean-Charles Simon et François-Luc Simon, Associés co-gérants de Simon Associés.

A propos de Simon Associés

Fondé en 1992, Simon Associés est un cabinet d'avocats d'affaires regroupant près d'une quarantaine d'avocats et juristes à Paris, Lyon, Nantes et Montpellier dont l'activité est principalement orientée vers les PME/PMI/ETI, banques, investisseurs, et institutionnels de l'investissement, de toutes formes, exerçant dans tous types d'activités et dans des secteurs très divers.

Simon Associés, organisé autour de onze pôles de compétences complémentaires (corporate/cessions/acquisitions, fiscal, entreprises en difficulté, franchise et distribution, pratiques contractuelles, contentieux, arbitrage, immobilier, social, réseaux d'information et de communication, santé), accompagne ses clients en conseil comme en contentieux dans l'ensemble des domaines du droit des affaires.

Simon Associés a développé, au moyen de procédures qualifiées et d'une organisation interne structurée, une approche transversale de prévention des risques juridiques et judiciaires, mettant en œuvre des actions et outils prenant en considération l'environnement technique, économique, humain, juridique et opérationnel de l'entreprise, garantissant ainsi un niveau de risque réduit à ses clients.

Simon Associés est membre de nombreuses organisations du monde économique et publie régulièrement des articles sur la vie des affaires, ainsi qu'une lettre mensuelle consacrée à l'actualité juridique.

www.simonassocies.com